



Mont
Saint
Aignan

ARRETE N° 2026 - 809

Du registre des arrêtés municipaux
Stationnement
Rue Victor Morin

ARRETE PROVISOIRE

NOUS, maire de la ville de MONT-SAINT-AIGNAN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;

VU le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1^{er} avril 2019 ;

VU l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement, **rue Victor Morin** ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise Blondel Couverture, afin de réaliser des travaux de réfection de toiture, **rue Victor Morin** ;

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1^{er}. -. Le stationnement et l'arrêt seront interdits et considérés comme gênants sur deux places de stationnement, sauf pour l'entreprise Blondel Couverture, à hauteur du n°13, rue Victor Morin, du 11 juin 2026 au 21 juin 2026.

Tout manquement au présent arrêté sera constaté et sanctionné conformément aux dispositions du Code de la route relatives au stationnement gênant, et pourra donner lieu à une amende ainsi qu'à une mise en fourrière.

Article 2.- La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise, à ses frais, 48 h avant le début des travaux.

Article 3.- Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 08 juin 2026

Pour le Maire et par Délégation

Gérard RICHARD
Adjoint au Maire
Chargé des Espaces Publics
Et du Patrimoine Bâti



Certifié exécutoire par publication numérique
En date du :

Copies

- Police Nationale / Municipale
- SAMU
- SDIS
- Direction des Déchets et des Transports MRN
- Entreprise Blondel Couverture

**Ville de MONT SAINT AIGNAN**

Hôtel de Ville
59, rue Louis Pasteur
BP 128 -76134 Mont-Saint-Aignan CEDEX
Tél : 02.35.14.30.09

E-Mail : services.techniques@montsaintaignan.fr

VILLE de MONT-SAINT-AIGNAN
Services Techniques

08 JUN 2026

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX

Arrêté n°2015-505 du 3 mars 2015

LOCALISATION DU LIEU CONCERNE

Voie : Rue Victor Merin N° 13 à Mont-Saint-Aignan

Ce document est à transmettre impérativement au moins 8 jours à l'avance, faute de quoi, il ne pourra être instruit par les services dans les délais.

PROPRIETAIRE :

Nom : laime
N° : 13 Rue : Victor Merin
Code Postal : 76134 Ville : MSA
Tél : 07/78/66 136/721
E-Mail :

ENTREPRISE :

Raison Sociale : Blondel couverture
N° : 3 Rue : de la pie
Code Postal : 76134 Ville : Rouen
Tél : 06/21/93/93/01
E-Mail :

NATURE DES TRAVAUX**DESCRIPTION (à remplir obligatoirement)**

Refectio de toiture à l'identique

Ces travaux ont fait l'objet d'une :

- ☐ Déclaration préalable N° :
☐ Demande de permis de construire N° :

NATURE DE L'OCCUPATION

Description	Tarifs	Dimensions (longueur x largeur)			Montant
		L X l	Dimensions totales (m²)	Nombre de semaines	
Dépôt de matériaux, échafaudages, matériels et engins, caisson à déchets, conteneurs, benne - m²/semaine ☒	6.60 €	2,20 x 5 x 2p	22 m²	2	290,40 €

MONTANT GLOBAL ESTIMATIF

La réservation de l'espace à occuper est à la charge du demandeur.

- Toutes les occupations inférieures à la durée indiquée dans le tableau ci-dessus (semaine), conduisent à l'application du tarif intégral dès la première journée d'occupation (tarifs applicables au 01/01/2026).
- Par exception, les occupations inférieures à 24 H sont exemptes de redevances.

Date de début demandée : 08/06/2026

Date de fin prévue : 27/06/2026

Prolongation :

Pendant la période d'occupation du domaine public, le demandeur doit informer la ville de Mont-Saint-Aignan (Département des Espaces Publics) de son intention de modifier la durée